

## PROCES-VERBAL SEANCE DU 4 MAI 2023 - 20 H 30

**Président de séance** : Mme FOURNEL Béatrice

**Membres présents** : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M GUILLEMOT Olivier, Mr PION Éric, Mme RONDEPIERRE Amandine

**Membres absents excusés** : M LAURENT Benoit, Mme PAIN Evelyne

**Membre absent** : Mme BISSUEL Victoire

M LAURENT Benoit a donné pouvoir à Mme RONDEPIERRE Amandine

MME PAIN Evelyne a donné pouvoir à M. PION Eric

Nombre des Conseillers en exercice : 10    présents : 7    votants : 9    quorum : 6

**Secrétaire de séance** : Mme RONDEPIERRE Amandine

Mme FOURNEL ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte-rendu du 16 mars 2023

Pour : 9                    Contre : 0                    Abstention : 0

1. Acquisition ordinateur portable
2. Choix entreprise de curage de boues
3. Tarifs location salle 2024
4. Subventions transport scolaire
5. Acquisition gobelets

Questions diverses

### **1. Acquisition ordinateur portable :**

Mme FOURNEL indique que l'ordinateur portable de la mairie est obsolète ; il convient de le changer.

M. GUILLEMOT présente les 3 devis reçus dont le prestataire qui a équipé l'école avec le tableau numérique et l'entreprise chargée de la maintenance informatique de la mairie.

Le conseil municipal décide de choisir le devis de « Image Laser Couleur » pour un montant de 912 €

Pour : 9                    Contre : 0                    Abstention : 0

Pour cet achat, Mme FOURNEL indique au conseil une décision modificative est nécessaire car le budget prévoyait la somme de 800€–

Pour : 9                    Contre : 0                    Abstention : 0

M. CHERBLANC demande ce que deviendra l'ordinateur actuel.

Mme FOURNEL et M. GUILLEMOT proposent de le garder pour dépanner la mairie ou l'école, notamment pour du traitement de texte.

## **2 Choix entreprises curage des boues :**

Mme FOURNEL indique que la CAO s'est réunie le samedi 29 avril 2023 pour le choix de l'entreprise concernant les travaux de la station d'épuration. La procédure de notification du marché est en cours.

Pour le curage des boues, elle présente 4 devis d'entreprises.

Le cabinet SINBIO a effectué l'analyse des offres.

Le conseil municipal retient l'entreprise SEDE avec une configuration d'épandage des déchets (9 665 € HT).

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **3 Tarifs location salle 2024 :**

Mme Fournel explique que des demandes de locations pour 2024 arrivent. Elle indique qu'en 2023, la salle a été louée 15 fois, ce qui correspond aux locations de 2019 (hors période covid).

Mme CHAMBOST demande si le ménage est inclus dans le prix de la location, hors chauffage.

Mme FOURNEL confirme que le prix de la location comprend les frais de ménage mais pas de chauffage. Elle explique que le ménage de la grande salle est fait par le cantonnier Stéphane (mission d'1h30 en moyenne), le ménage des autres espaces communs (WC, cuisine, hall) se fait par les locataires avec un état des lieux ensuite.

M. GUILLEMOT s'interroge sur le montant du chauffage en moyenne pour une location.

M. CHERBLANC indique que ce montant varie selon la météo, l'utilisation des locaux et la teneur de la manifestation. Il mentionne qu'en 2023, le chauffage a été utilisé pour 4 locations pour un coût moyen de 30 €.

Mme CHAMBOST émet l'idée de proposer le forfait ménage en option.

M. GUILLEMOT pense que le ménage fait par Stéphane est de même qualité pour toutes les locations. A l'inverse, si le ménage est fait par un tiers différent à chaque location, la qualité du ménage peut varier.

Mme RONDEPIERRE ajoute que ce choix optionnel de ménage peut alimenter des situations conflictuelles entre locataires et les responsables de la salle car nous n'avons pas toujours les mêmes exigences et la même notion du propre.

M. CHERBLANC propose également de revoir le règlement intérieur de la salle afin d'ajouter des conditions d'utilisation des locaux pour 2024.

Mme FOURNEL propose de maintenir la location de la salle avec le ménage inclus dans le prix total

Pour : 8                      Contre : 1 (Mme CHAMBOST)                      Abstention : 0

Mme FOURNEL propose de réviser les tarifs de location (particuliers commune et extérieurs, associations commune et extérieurs).

Au vu des travaux envisagés pour la salle (luminaires, bar, chauffage) et sans augmentation tarifaire depuis 5 ans, le conseil décide d'augmenter les tarifs de 25 € pour les particuliers commune et extérieurs et associations extérieures ; les arrhes et cautions ne sont pas modifiées

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme CHAMBOST propose une réduction pour les associations de la commune afin de les favoriser et de faire vivre notre village.

Après débat, le conseil municipal décide de favoriser les associations du village en leur proposant une location de 100 € par manifestation

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

*Location Particuliers commune : 350 € / Location Particuliers hors commune : 500 €*

*Associations commune : 100 € / Association hors commune : 470 €*

*Assemblées : 325 €*

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **4 Subvention transport scolaire :**

Mme FOURNEL explique qu'une convention de transport scolaire existe pour notre RPI : le 2<sup>e</sup> enfant d'une famille transporté bénéficie de 50 % de transport, soit 55 €. Pour le 3<sup>e</sup> enfant transporté, la famille bénéficie d'une gratuité pour un enfant.

Elle indique que 9 familles du village sont concernées pour l'année scolaire 2022-2023, soit 605 €.

Le conseil municipal approuve ce montant à verser aux familles

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **5 Acquisition gobelets :**

Mme CHAMBOST présente 2 devis reçus pour l'achat de 1 500 gobelets (translucide, graduation jusqu'à 30 cl, marquage et logo).

Mme FOURNEL a également reçu un devis de son côté.

Le conseil municipal choisit l'entreprise Re-Uz pour un montant de 678 € TTC

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

M. CHERBLANC propose de se renseigner pour des pichets de 1,5L.

Le conseil municipal décide que ces 1 500 gobelets seront à la commune et seront prêtés aux associations de la commune lors des manifestations dans notre village. Il est ajouté que si 10 gobelets et plus sont manquants, les associations devront payer 0,50 € par verre manquant

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **Questions diverses :**

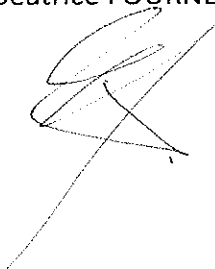
- Mme FOURNEL projette les plans concernant l'aménagement de la buvette avant de lancer les démarches pour le dépôt du permis.

- Mme FOURNEL informe le conseil de la date du 09 juin imposée par la préfecture pour l'élection des grands électeurs parmi les membres du conseil municipal dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.  
Elle indique également que le 16 juin à 16h30, la commune reçoit la visite de candidats pour ces élections.
- Mme FOURNEL indique qu'elle transmettra par courriel aux membres du conseil des documents concernant le tryptique « Projet territorial de gouvernance fiscale et financière ».
- Mme FOURNEL informe que le PLUi est en cours de modification : une consultation est possible en mairie du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023. Cette révision porte sur la correction d'erreurs, la suppression de zone et la modification de la liste des bâtiments pouvant changer de destination.
- Mme CHAMBOST demande de qui provient cette modification.
- Mme FOURNEL répond que la COPLER ou les communes membres peuvent solliciter une modification de PLUi, approuvée ensuite par la CDPNAF.
- Mme FOURNEL fait part d'une demande d'un habitant de Machézal pour se raccorder au réseau de la nouvelle station d'épuration (étant actuellement en SPANC).  
Elle indique que la commune doit autoriser ou non ce raccordement qui est situé hors zone obligatoire de raccordement. Elle a sollicité les avis des experts qui ont soulevé différents arguments, notamment : capacité de la pompe de relevage, demandes futures, apports de matières plus importants, travaux à envisager au frais du demandeur...).  
Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0
- Mme FOURNEL rappelle que la commune a participé à hauteur de 1€ par habitant pour les aides en faveur de l'Ukraine, via le fonds de solidarité proposé par la ville de Roanne (76 communes ont participé + fonds privés = 120 000 € d'aide).  
Elle indique que sur notre territoire, 13 familles ont été accueillies ce qui représente 38 personnes, dont 5 retours volontaires en Ukraine.  
Elle informe qu'à ce jour, le fonds de solidarité contacte à nouveau les communes car l'enveloppe récoltée n'est plus suffisante. Une aide de 0,40 € par habitant est demandée.
- Mme CHAMBOST demande la nature des dépenses à payer en plus.
- Mme FOURNEL annonce des dépenses de gaz, d'électricité et de loyers et transport.
- Le conseil municipal décide de ne pas se positionner pour le moment.
- Mme FOURNEL fixe la date du 17 mai à 18h15 pour organiser le futur malécazien pour l'été.
- Mme CHAMBOST, suite à une demande des bénévoles de la bibliothèque et du dépôt de pain, propose d'aménager des étagères dans le coin cuisine de la Maison Barbeys.
- Mme CHAMBOST fait le retour de la réunion COPLER à laquelle elle a participé récemment au sujet d'un éventuel partage de la taxe foncière économique.
- Mme FOURNEL informe que le « Baranous » est en liquidation judiciaire.

- Mme RONDEPIERRE demande des informations sur la préparation de la journée du 9 juillet 2023.
- Mme FOURNEL indique que les moyens de communication sont prêts et que les flyers seront distribués d'ici fin mai.
- M. CHERBLANC informe le conseil que le fleurissement du village est programmé dans les prochains jours et les enrobés sur les chemins fin mai/début juin. (Les Champs, Le Truchet, Le Marché)
- Mme CHAMBOST propose de mettre des bulbes en hiver pour que le village soit fleuri au printemps.
- Mme FOURNEL informe le conseil qu'à ce jour, le projet éolien n'a toujours pas reçu d'avis du Préfet de Région.
- Dates des prochains conseils municipaux : 8 juin à 20h30 + 6 juillet à 20h30.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire  
Béatrice FOURNEL



Le secrétaire de séance  
Amandine RONDEPIERRE

